

Procès-verbal

Conseil communautaire du jeudi 09 juillet 2020

- date de convocation le dimanche 05 juillet 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, centre de congrès Le Manège, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 82

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoit Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Guy-Pierre Martin (parti au rapport 2 en donnant pouvoir à Michel Dantin) - Raphaele Mouric - Martin Noblecourt - Gaetan Pauchet - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	Stéphane Bochet
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Gérard Merlin
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Luc Meunier
Saint-Alban-Leysse	Christèle Blambert - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

Table des matières

Administration générale

- 1 Installation du Conseil communautaire pour le mandat 2020-2026
- 2 Election du président de Grand Chambéry
- 3 Détermination du nombre de vice-présidents
- 4 Détermination du nombre de membres et de la composition du Bureau
- 5 Recours au vote électronique pour les opérations relatives à l'élection des vice-présidents et des membres du Bureau
- 6 Election du vice-président de Grand Chambéry
- 7 Election des membres du Bureau de Grand Chambéry
- 8 Lecture de la charte de l'élu local
- 9 Délégations de compétences du Conseil communautaire au président

Jean-Pierre Coendoz ouvre la séance en sa qualité de doyen de l'assemblée.
 Il remercie la Ville de Chambéry pour l'accueil du Conseil communautaire.
 Il procède à l'appel (cf rapport n° 1) et déclare les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions.

Arthur Boix-Neveu, benjamin de l'assemblée, est désigné comme secrétaire de séance.

Jean-Pierre Coendoz fait état du document remis sur table : la liste des conseillers communautaires avec un numéro affecté pour le vote électronique dans l'hypothèse où cette modalité de vote serait retenue.

1 - Installation du Conseil communautaire pour le mandat 2020-2026

Jean-Pierre Coendoz, président doyen de l'assemblée, indique que le Conseil communautaire de Grand Chambéry est composé de 82 conseillers communautaires titulaires et 29 conseillers communautaires suppléants.

Communes (nombre de conseillers titulaires)	Conseillers communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants
Aillon-le-Jeune (1)	Serge TICHKIEWITCH	Pascal GINOLLIN
Aillon-le-Vieux (1)	Christian GOGNY	Vincent MIGUET
Arith (1)	Cécile TRAHAND	Didier CAMPILLO
Barberaz (2)	Arthur BOIX-NEVEU	
	Danièle GODDARD	
Barby (1)	Christophe PIERRETON	Françoise MERLE
Bassens (2)	Alain THIEFFENAT	
	Martine LAMBERT	
Bellecombe-en-Bauges (1)	Eric DELHOMMEAU	Cyrille CAUSSE
Challes-les-Eaux (2)	Josette REMY	
	Julien DONZEL	
Chambéry (30)	Thierry REPENTIN	
	Aurélie LE MEUR	
	Martin NOBLECOURT	
	Christelle FAVETTA-SIEYES	
	Farid REZZAK	
	Sophie BOURGADE	
	Jean-Pierre CASAZZA	
	Raphaële MOURIC	
	Michel CAMOZ	
	Claire PLATEAUX	
	Alain CARACO	
	Claudine BONILLA	
	Jimmy BÂABÂA	
	Marie BÉNÉVISE	
Daniel BOUCHET		

	Isabelle DUNOD	
	Gaëtan PAUCHET	
	Florence BOURGEOIS	
	Pierre BRUN	
	Cyndie PICOT	
	Jean-Benoît CERINO	
	Sabrina Fatma HAERINCK	
	Jean-François BECCU	
	Michel DANTIN	
	Alexandra TURNAR	
	Guy-Pierre MARTIN	
	Sandrine GARCIN	
	Xavier DULLIN	
	Sylvie KOSKA	
	Aloïs CHASSOT	
Cognin (3)	Franck MORAT	
	Corinne CHARLES	
	Lionel MITHIEUX	
Curienne (1)	Stéphane BOCHET	Norbert PERROUD
Doucy-en-Bauges (1)	Marie PERRIER	Patrick LAPLACE
Ecole (1)	Hervé FERROUD-PLATTET	Josiane ROSSET
Jacob-Bellecombette (2)	Brigitte BOCHATON	
	Bruno STELLIAN	
Jarsy (1)	Pierre DUPERIER	Dany JACQUEMOUD-COLLET
La Compôte (1)	Jean-Pierre FRESSOZ	Jolaine AUDOUX
La Motte-en-Bauges (1)	Damien REGAIRAZ	Ludivine GODYN
La Motte-Servolex (5)	Luc BERTHOUD	
	Hélène JACQUEMIN	
	Pascal MITHIEUX	
	Céline VERNAZ	
	Alain GAGET	
La Ravoire (4)	Alexandre GENNARO	
	Chantal GIORDA	
	Grégory BASIN	
	Frédéric BRET	
La Thuile (1)	Dominique POMMAT	Jean-François POITOU
Le Châtelard (1)	Vincent BOULNOIS	Jino BEGAUD
Le Noyer (1)	Philippe GAMEN	Dominique PETTELOT
Lescheraines (1)	Gérard MERLIN	Jean-Yves BESNARD

Les Déserts (1)	Sandra FERRARI	Maëlle FAVETTA
Montagnole (1)	Jean-Maurice VENTURINI	Catherine MAINIER
Puygros (1)	Luc MEUNIER	Claudine CHALAND
Saint-Alban-Leysse (3)	Michel DYEN	
	Christèle BLAMBERT	
	Alain SAUREL	
Saint-Baldoph (1)	Christophe RICHEL	Danielle ROMAGNOLI
Saint-Cassin (1)	Jocelyne GOUGOU	Hubert MARECHAL
Saint-François-de-Sales (1)	Maryse FABRE	Jean-François BISET
Saint-Jean-d'Arvey (1)	Christian BERTHOMIER	Evelyne PARENT
Saint-Jeoire-Prieuré (1)	Jean-Marc LEOUTRE	Corinne VENTURINI
Saint-Sulpice (1)	Marcel FERRARI	Jacques HENRIOT
Sainte-Reine (1)	Philippe FERRARI	Yves RIVOLLET
Sonnaz (1)	Daniel ROCHAIX	Eliane ROULET
Thoiry (1)	Thierry TOURNIER	Philippe MARIN
Verel-Pragondran (1)	Jean-Pierre COENDOZ	Anne BRUCHON
Vimines (1)	Corine WOLFF	Pierre GROSSI

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire,

Décision : Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **prend acte** de sa composition pour le mandat 2020-2026.

2 - Election du président de Grand Chambéry

Jean-Pierre Coendoz lance l'appel à candidatures pour l'élection du président après avoir rappelé les conditions requises pour être élu (majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième tour).

Philippe Gamen et **Aurélie Le Meur** se portent candidats. L'ordre de leur prise de parole est déterminé au moyen d'un tirage au sort réalisé par Arthur Boix-Neveu.

Philippe Gamen place sa candidature sous le signe du respect :

- Respect des citoyens qui se sont exprimés lors des élections municipales et communautaires, dont le résultat est tout aussi divers que notre territoire. Nous devons donc travailler avec toutes les bonnes volontés, sans exclusion, en associant élus urbains et ruraux, quelle que soit leur sensibilité. La ville centre aura toute sa place dans une majorité de projet, à défaut de majorité politique.
- Respect du travail déjà réalisé au sein de l'agglomération et de son territoire. Les actions réalisées ces dernières années seront poursuivies et amplifiées.

Sans caractère exhaustif :

- Il paraît primordial de poursuivre une dynamique économique choisie et raisonnée. Celle-ci est la condition nécessaire au rebond que l'agglomération devra vivre au sortir de la crise sanitaire qui devient une crise économique.
- Il faudra développer un tourisme de pleine nature, de culture et de patrimoine, respectueux de notre environnement exceptionnel et de ses habitants. Les schémas de diversification touristique seront poursuivis, essentiels pour garantir la pérennité de l'activité et de ceux qui en vivent.
- Nous devons soutenir l'activité agricole afin qu'elle corresponde encore davantage aux réalités de notre territoire, mais aussi aux aspirations de nos concitoyens (circuits courts, filières d'excellence...).

- La ressource bois doit être structurée pour son apport dans le mix énergétique, mais aussi pour la construction à l'image de ce qui a pu être mis en œuvre en Chartreuse.
- L'immense travail réalisé sur la préservation de l'eau devra être poursuivi. Il faut prendre un soin extrême du bassin versant du lac du Bourget, ce qui passe notamment par l'entretien de ses cours d'eau.
- Notre politique des transports qui a été largement modifiée vers davantage de complémentarité peut encore être ajustée.
- Notre politique sociale sera poursuivie en direction des publics les plus fragiles. La crise économique exigera des réponses fortes en matière d'insertion et d'emploi pour chacun. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire.

Nous mènerons ces politiques, et bien d'autres, ensemble, en associant les citoyens à nos décisions aussi souvent que possible. Notre société évolue à vitesse grand V. Nous devons être capables collectivement d'imaginer de nouvelles façons de mener des politiques concertées afin de répondre aux attentes des habitants.

Nous mènerons ces politiques avec le souci de l'argent public bien utilisé. La maîtrise budgétaire n'est pas un gros mot. Nous avons besoin d'être rigoureux pour être crédibles et efficaces.

Ainsi, en accord avec cet état d'esprit, le report de l'élection des vice-présidents sera proposé ce soir pour prendre le temps de construire un exécutif partagé où la ville centre, et la recherche d'une représentation territoriale et équitable, auraient une place déterminante.

Il souligne que sa candidature est un beau symbole de notre démocratie qui permet à un élu d'une commune de 219 habitants de se présenter à la présidence d'une agglomération de 135 000 habitants. Elle s'inscrit également dans le respect d'une tradition savoyarde, c'est-à-dire avoir une hauteur de vue politique.

Aurélie Le Meur souligne le caractère essentiel de l'agglomération pour le développement de notre territoire et l'appui aux communes qu'elle apporte. Elle est désormais bien connue de nos concitoyens qui identifient les équipements et services publics de Grand Chambéry. L'action de notre agglomération sera décisive pour la reprise de la vie sociale et économique.

C'est pourquoi elle porte, avec de nombreux élus, la volonté de doter l'agglomération d'une nouvelle équipe prête à travailler. Elle salue les nouveaux maires comme les maires réélus qui combinent expérience et renouvellement à l'échelle de l'agglomération mais aussi de Chambéry.

Elle souhaite porter la candidature d'un projet fédérateur pour redonner une dynamique au territoire que nous avons en commun. Elle regrette que nous n'ayons eu que quelques jours entre l'installation des Conseils municipaux renouvelés et le Conseil communautaire de ce soir, inconfort partagé par de nombreux conseillers communautaires. Les six années qui sont devant nous et les enjeux de notre territoire méritent un temps de discussion collective plus important.

Elle s'engage à ce que nous prenions le temps nécessaire pour définir une méthode de travail pour les actions que nous mènerons ensemble. Il est essentiel de débiter le mandat par un travail collectif pour définir un nouveau projet d'agglomération qui doit reposer sur une vision la plus consensuelle possible associant les 38 communes, et sur le respect des spécificités de chacune des communes. Cette volonté est largement partagée.

Les priorités sont connues :

- Un développement économique qui valorise nos atouts, assure la pérennité de l'emploi local (agriculture, tourisme, entreprises locales, accompagnement de la conversion du tourisme hivernal ou tourisme quatre saisons...).
- La préservation de notre environnement, de son cadre de vie et de sa qualité de vie et l'accompagnement des habitants grâce notamment au développement de services publics de proximité et de qualité, particulièrement en matière de transport. Nous mettrons au débat que l'agglomération prenne une compétence qui lui permette de participer à la programmation et à l'implantation d'EHPAD, conduisant enfin à une vision pensée et portée à une bonne échelle.
- Plus largement, une construction de projet de territoire partagé devra s'orienter vers un renforcement de la coopération territoriale sur le Sillon alpin. Nous proposerons donc, notamment, une offre de transport adaptée avec la création d'un syndicat mixte de transport intégrant Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie, ainsi qu'une politique volontariste, mais surtout travaillée avec les communes concernées, en faveur du développement du covoiturage.
- Il s'agira par ailleurs de construire, avec toutes les parties prenantes, un plan alimentaire territorial ambitieux. Les communes rurales, notamment des Bauges, sont aux avant-postes de cette grande question agricole qui permettra aussi d'offrir des débouchés nouveaux à nos producteurs locaux.
- La méthode de travail sera renouvelée, fondée sur le dialogue et le respect des communes. L'agglomération peut porter un véritable projet si et seulement si elle respecte les communes et leurs spécificités. Chacun connaît la diversité des territoires au sein du périmètre intercommunal. Par conséquent, il semble urgent et indispensable d'assurer le respect de la place de chacune des

communes, sans suprématie des communes urbaines et de grande taille. Les maires doivent évidemment être informés et associés aux décisions qui concernent leur commune. L'agglomération doit jouer son rôle mais sans jamais ignorer l'expertise et la légitimité des maires. Elle doit également proposer une méthode d'anticipation, de dialogue et de concertation. Ces outils concrets permettront une gouvernance renouvelée en ouvrant des espaces de rencontre, de débat et de discussion. Ici se trouve le gage d'une décision mieux partagée et donc plus efficace.

Elle propose une équipe ouverte et largement plurielle. Sa candidature est animée par le souhait de proposer une démarche nouvelle, positive, tournée vers l'avenir. C'est pourquoi elle souhaite proposer que des élus qui soutiennent aujourd'hui la majorité sortante puissent rejoindre, en tant que vice-présidents, le nouvel exécutif que nous élirons ce soir dans le respect des règles légales. Elle souhaite également que les élus des Bauges ne soient pas cantonnés aux problématiques qu'on associe aux massifs. Il semble donc important de leur proposer deux vice-présidences sur les questions d'agriculture mais aussi de cohésion du monde rural, ainsi que des postes de conseillers délégués qui ne concernent pas uniquement leurs problématiques mais qui sont portées à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Elle espère pouvoir ouvrir une nouvelle page tournée vers l'avenir pour le développement de notre territoire.

Aloïs Chassot et Christophe Pierretton sont désignés comme assesseurs du bureau de vote.

Jean-Pierre Coendoz rappelle la définition des bulletins nuls et procède à l'appel des conseillers communautaires qui se lèvent pour se rendre à l'isoloir et déposer leur bulletin dans l'urne.

Jean-Pierre Coendoz, Aloïs Chassot et Christophe Pierretton procèdent au dépouillement.

1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 82	
Votants : 82	
Suffrages exprimés : 80	
Votes blancs : 2	
Votes nuls : 0	
Abstentions : 0	
Majorité absolue : 41	
	Nombre de suffrages obtenus
Philippe Gamen	41
Aurélie Le Meur	39

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211-2 et L.5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire **proclame** Philippe Gamen président de Grand Chambéry et le **déclare installé**.

Philippe Gamen prononce le discours d'investiture suivant.

« Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous venez de m'accorder et dont je saurai me montrer digne. Je voudrais saluer et féliciter très sincèrement l'ensemble des conseillers communautaires pour leur élection.

Avant tout, je souhaite adresser un message à la candidate, Aurélie Le Meur, pour lui dire que nos parcours, tirés du domaine de la médiation, devraient rapidement nous permettre de nous asseoir à la même table pour construire ensemble une équipe équilibrée permettant une majorité de projet pour ce beau territoire.

Enfin, je remercie la Ville de Chambéry pour la mise à disposition de cette salle du Manège qui accueille ce soir le premier Conseil communautaire de la mandature.

J'ai annoncé rapidement tout à l'heure quelles seraient mes priorités que je soumettrais au débat pour ce mandat. Permettez-moi d'y revenir un peu plus longuement.

S'agissant du positionnement de l'agglomération, je retiendrai les quatre points suivants :

- Grand Chambéry au cœur d'une coopération métropolitaine à l'échelle du Sillon alpin.

- Une agglomération encore à taille humaine, équilibre entre dynamisme économique, logement, espaces naturels et agricoles à préserver.
- L'agglomération, moteur des grandes transitions et des modes de vie.
- Une concertation régulière pour ajuster le projet d'agglomération aux évolutions de la société.

S'agissant de l'aménagement du territoire, les enjeux, selon moi, seront de construire un développement responsable dans la voie de la transition énergétique, de l'économie circulaire et solidaire, de la préservation de nos espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'une meilleure adaptation au changement climatique qui nécessite d'avoir une vision à l'échelle du bassin de vie élargie avec les autres agglomérations, de permettre une adaptation de la ville et du territoire au changement climatique, doit être intégré aux projets d'aménagement et au modèle économique des activités, de prendre en compte la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels, la capacité du territoire à accueillir en fonction de ses ressources naturelles telles que l'agriculture, l'eau et la forêt.

S'agissant de l'accès au logement et de l'habitat, je retiendrai trois grandes orientations :

- Faciliter l'accès au logement. Si la diversité de l'offre de logement est un enjeu, son accessibilité l'est tout autant dans sa diversité.
- Organiser un développement de l'habitat dans l'espace rural qui permette d'accueillir de nouvelles activités et de conforter le lien social.
- Un urbanisme encore plus économe en espace avec la reconquête des espaces urbains sur eux-mêmes en préservant la vie des centres-bourgs.

S'agissant des thématiques « social » et « santé » :

- Favoriser la cohésion sociale par les initiatives et la participation citoyenne.
- Intégrer les seniors dans les mutations de notre société. En effet, en 2030, 30 % des habitants de l'agglomération auront plus de 60 ans. Des lieux d'habitat et de vie intermédiaires entre domicile et établissement médicalisé.
- La santé sous l'angle de la prévention au travers de l'alimentation, de l'environnement et de l'activité physique, des espaces de respiration.
- Une meilleure coordination des équipements culturels, sportifs et de loisirs entre les différentes parties du territoire, ainsi que la programmation de ces événements.

S'agissant des mobilités :

- Créer un réseau de transport unique à l'échelle du bassin de vie élargi, autorité unique organisatrice des mobilités à l'échelle de Métropole Savoie.
- Diminuer la part des déplacements carbonés, notamment dans les zones denses.
- Ouvrir vers les territoires voisins, principalement sur l'axe ferroviaire cadencé Annecy / Aix-les-Bains / Chambéry / Montmélian / Grenoble.
- Expérimenter un transport par câble.
- Transférer une partie du transport de marchandises routier de transit vers le rail doit être une priorité pour l'agglomération. Travailler sur le transport de marchandises du dernier kilomètre au sein de l'agglomération.
- Accélérer le déploiement du schéma cyclable de l'agglomération.

S'agissant de l'énergie :

- Maîtriser et réduire les consommations énergétiques dans le bâti ancien et nouveau.
- En 2050, atteindre l'objectif fixé dans le cadre du TEPOS (Territoire à énergie positive) : la consommation énergétique de l'agglomération devra être à 50 % d'origine renouvelable, avec un développement et un déploiement de nouvelles sources d'énergie.
- Intégrer les coopératives d'habitants pour la production d'énergie renouvelable.

S'agissant de l'économie :

- S'orienter vers un développement économique choisi, indispensable à notre rebond post-crise pour dégager les marges de manœuvre budgétaires dont nous aurons besoin, notamment dans l'accompagnement social.
- Inciter à la consommation locale, à la promotion des métiers, des produits et savoir-faire de l'artisanat, du commerce, l'activité des centres-villes.
- Appuyer le développement d'une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et des consommateurs.
- Positionner Grand Chambéry aux côtés des deux parcs du massif des Bauges et de Chartreuse, en tant que territoire d'expérimentation dans la reconversion des stations de moyenne montagne.
- Conforter des pôles d'enseignement supérieur et de recherche pour soutenir le développement des entreprises et de l'emploi sur le territoire.
- Travailler encore davantage sur la valorisation des déchets de toute nature, le développement du télétravail et du coworking, le déploiement de la couverture en très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Enfin, s'agissant du tourisme, Grand Chambéry est au cœur d'un écrin de nature, de patrimoine et d'un espace d'aventure et de découverte remarquable. Complémentarité de ces espaces « montagne » et

« vallée », avec Grand Lac, l'agglomération dispose de toutes les potentialités pour affirmer un positionnement très porteur tel que :

- Le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement qui s'appuie sur des pratiques actives de découverte et de bien-être.
- Un tourisme tout au long de l'année sur tout le territoire.
- L'adaptation au changement climatique des stations.
- Un tourisme de pleine nature, de culture et de patrimoine qui permette de concilier les différents modes de pratique et de vie.

Je propose donc la poursuite du schéma directeur touristique.

Comme j'ai pu vous l'annoncer, par ailleurs, j'ai souhaité surseoir à l'élection de l'exécutif ce soir, afin de laisser le temps à chacun de formuler des propositions pour arriver au meilleur consensus d'organisation de notre majorité de projet. Toutefois, nous allons être dans l'obligation réglementaire de procéder ce soir à l'élection d'au moins un vice-président ou une vice-présidente. Je proposerai à nos voix la candidature de Corine Wolff, reconnue par chacun pour ses qualités de médiatrice, maire nouvellement élue sur la commune de Vimines, conseillère départementale et engagée dans le parc de Chartreuse. Je suis persuadé que vous lui accorderez votre confiance.

Je tiens également à remercier le président sortant, Xavier Dullin, pour le travail accompli durant ces six dernières années et en tant que facilitateur du tout dans cette dernière ligne droite.

Je vous remercie à nouveau sincèrement et souhaite à notre agglomération toute la réussite qu'elle mérite. »

Aurélie Le Meur demande une suspension de séance d'une trentaine de minutes.

La séance est suspendue à 19h20 et reprend à 20h00.

Philippe Gamen présente aux conseillers communautaires le compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de compétence du Conseil communautaire au président et aux vice-présidents.

Il demande aux conseillers communautaires qui étaient présents s'ils ont des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 mai 2020.

Serge Tichkiewitch fait remarquer un décalage des noms dans la feuille de présence du procès-verbal.

Etant pris acte de cette observation, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

Philippe Gamen rappelle que le Guide de l' élu communautaire a été envoyé à chaque conseiller communautaire de façon dématérialisée quelques jours avant la séance.

3 - Détermination du nombre de vice-présidents

Philippe Gamen, président, rappelle que le Conseil communautaire est composé de 82 membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'application de ce pourcentage à l'effectif du Conseil communautaire porterait le nombre de vice-présidents à 17, qui serait donc plafonné à 15.

Il est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à 1.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Décision : Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe le nombre de vice-présidents à 1.

4 - Détermination du nombre de membres et de la composition du Bureau

Rapport reporté.

5 - Recours au vote électronique pour les opérations relatives à l'élection des vice-présidents et des membres du Bureau

Philippe Gamen, président, rappelle que l'installation des instances de Grand Chambéry nécessite des opérations électorales chronophages.

Pour pallier cette difficulté, il est proposé de recourir au vote électronique.

Il est précisé que le système de vote électronique garantit les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales (secret du vote, sincérité du scrutin...).

Vu les articles L.2121-21 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales,

Décision : Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **recourt** au vote électronique pour les opérations au scrutin secret de la séance du 9 juillet 2020 relatives à l'élection du vice-président.

Laurent Lugnier, prestataire chargé du vote électronique, procède à une démonstration.

6 - Election du vice-président de Grand Chambéry

Philippe Gamen lance l'appel à candidatures.

Corine Wolff salue une nouvelle présidence :

- audacieuse car le maire d'une petite commune est porté à la tête d'une grande agglomération,
- rassurante au regard des qualités humaines, d'écoute, de considération de Philippe Gamen,
- solide par ses compétences en matière d'environnement, d'aménagement du territoire...
- fédératrice car il est dans l'ADN d'un parc comme celui des Bauges, présidé par Philippe Gamen, de pouvoir réunir toutes les sensibilités autour de sujets parfois difficiles.

Au titre de ce dernier point, elle renonce à la candidature à la vice-présidence pour mettre en place collégialement un exécutif basé sur la compétence, de manière apaisée durant toute la semaine à venir.

Philippe Gamen propose, conformément à son engagement, la candidature d'Aurélie Le Meur, pour permettre un rapprochement légitime dès à présent.

Aurélie Le Meur souligne que compte tenu du faible écart entre les candidats à l'élection du président, il semble opportun d'affirmer dès ce soir que le prochain projet d'agglomération soit porté par l'ensemble des 38 communes.

1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 82	
Votants : 74	
Suffrages exprimés : 60	
Votes blancs : 14	
Votes nuls : 0	
Abstentions : 8	
Majorité absolue : 31	
	Nombre de suffrages obtenus
Aurélie Le Meur	57
Stéphane Bochet	1
Luc Meunier	1
Corine Wolff	1

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7-1, L.5211-2, L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire **proclame** et **déclare installée** :

- Aurélie Le Meur, 1^e vice-présidente de Grand Chambéry.

7 - Election des membres du Bureau de Grand Chambéry

Rapport reporté.

8 - Lecture de la charte de l'élu local

Philippe Gamen, président, expose que lors de la première réunion du Conseil communautaire, immédiatement après l'élection du président et des vice-présidents, le président doit donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Charte de l'élu local

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le président doit également remettre aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et de la section 3 du chapitre VI du titre I du livre II de la partie V du code général des collectivités territoriales, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Vu l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales,

Décision : *Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **prend acte** de la lecture de la charte de l'élu local par le président,
- **prend connaissance** de la charte de l'élu local et de la section 3 du chapitre VI du titre I du livre II de la partie V du code général des collectivités territoriales ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions, annexés à la présente délibération.

9 - Délégations de compétences du Conseil communautaire au président

Philippe Gamen, président, indique que l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Pour permettre une plus grande réactivité dans la prise des décisions, il sera proposé que le Conseil communautaire délègue un certain nombre de ses compétences au Bureau, au président et, par délégation de fonctions de ce dernier, aux vice-présidents.

La liste complète des délégations fera l'objet d'une délibération ultérieure. Dans l'attente, il est proposé que le Conseil communautaire délègue temporairement au président les attributions suivantes compte tenu de décisions urgentes à intervenir ou susceptibles d'intervenir :

- attribution d'aides au titre du dispositif local complémentaire au Fonds Région unie,
- action en justice pour défendre la Communauté d'agglomération ou pour intenter une action, devant les juridictions judiciaires et administratives en première instance, en appel ou en cassation,
- quel que soit le montant des biens à acquérir : d'une part, exercice des droits de préemption et droits de priorité dont la Communauté d'agglomération est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme, d'autre part, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération d'un montant inférieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,
- approbation ou reconduction de contrats avec un organisme bancaire portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie,
- gestion et suivi des avances de trésorerie non budgétaires entre les budgets de la Communauté d'agglomération.

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Décision : Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :

- **délègue** au président, pour une durée de trois mois, les compétences définies ci-dessus,
- **précise** qu'en cas d'empêchement du président, ce dernier est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par la 1^e vice-présidente,
- **précise** que le Conseil communautaire sera informé, à chacune de ses séances, des décisions adoptées par le président ou la 1^e vice-présidente,
- **précise** que les décisions prises par le président ou la 1^e vice-présidente seront soumises aux mêmes formalités obligatoires que les délibérations du Conseil communautaire.

Le président clôt la séance à 20h25.

Le président,
Philippe Gamen



BAABAA Jimmy	BASIN Grégory	BECCU Jean-François
BENEVISE Marie	BERTHOMIER Christian	BERTHOUD Luc
BLAMBERT Christèle	BOCHATON Brigitte	BOCHET Stéphane
BOIX-NEVEU Arthur	BONILLA Claudine	BOUCHET Daniel
BOULNOIS Vincent	BOURGADE Sophie	BOURGEOIS Florence

BRET Frédéric	BRUN Pierre	CAMOZ Michel
CARACO Alain	CASAZZA Jean-Pierre	CERINO Jean-Benoit
CHARLES Corinne	CHASSOT Aloïs	COENDOZ Jean-Pierre
DANTIN Michel	DELHOMMEAU Eric	DONZEL Julien
DULLIN Xavier	DUNOD Isabelle	DUPERIER Pierre
DYEN Michel	FABRE Maryse	FAVETTA-SIEYES Christelle
FERRARI Marcel	FERRARI Philippe	FERRARI Sandra
FERROUD- PLATTET Hervé	FRESSOZ Jean- Pierre	GAGET Alain
GAMEN Philippe	GARCIN Sandrine	GENNARO Alexandre
GIORDA Chantal	GODDARD Danièle	GOGNY Christian

GOUGOU Jocelyne	HAERINCK Sabrina	JACQUEMIN Hélène
JOLY Max	KOSKA Sylvie	LAMBERT Martine
LE MEUR Aurélie	LEOUTRE Jean-Marc	MARTIN Guy
MEUNIER Luc	MITHIEUX Lionel	MITHIEUX Pascal
MORAT Franck	MOURIC Raphaële	NOBLECOURT Martin
PAUCHET Gaëtan	PERRIER Marie	PICOT Cyndie
PIERRETON Christophe	PLATEAUX Claire	POMMAT Dominique
REGAIRAZ Damien	REMY Josette	REPENTIN Thierry
REZZAK Farid	RICHEL Christophe	ROCHAIX Daniel
SAUREL Alain	STELLIAN Bruno	THIEFFENAT Alain

TICHKIEWITCH Serge	TOURNIER Thierry	TRAHAND Cécile
TURNAR Alexandra	VENTURINI Jean- Maurice	VERNAZ Céline
WOLFF Corine		

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 82

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil communautaire de Grand Chambéry.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoit Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Guy-Pierre Martin - Raphaela Mouric - Martin Noblecourt - Gaetan Pauchet - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	Stéphane Bochet
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Gérard Merlin
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Luc Meunier
Saint-Alban-Leysse	Christèle Blambert - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Pierre Coendoz, doyen de l'assemblée, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Arthur Boix-Neveu a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (article L. 2121-15 du CGCT).

2. Déroulement du scrutin

2.1. Pour l'élection du président

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président et aux assesseurs qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté d'agglomération. Le président et les assesseurs l'ont constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

A l'issue du dépouillement, l'ensemble des bulletins et enveloppes ont été déposés dans l'urne qui a été fermée à clé. Les deux clés ont été remises à chacun des assesseurs.

Les bulletins blancs ont été sans exception signés par les assesseurs et, après restitution des clés par les assesseurs, seront annexés au procès-verbal dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

2.2. Pour l'élection du vice-présidents et des autres membres du Bureau

Les opérations de vote sont réalisées au moyen d'un système de vote électronique garantissant les principes fondamentaux qui commandent ces opérations (secret du vote, sincérité du scrutin, possibilité d'émettre un vote blanc, nul ou une abstention).

Le prestataire chargé de la gestion du vote électronique lance le scrutin et le clôt après s'être assuré que chaque conseiller communautaire a voté au moyen du boîtier qui lui a été distribué aléatoirement à son arrivée par les services de la Communauté d'agglomération.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé à l'annonce des résultats fournis par le système de vote électronique.

2.3. Constitution du bureau

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs pour l'élection du président et du vice-président : Aloïs Chassot et Christophe Pierretton.

3. Élection du président

3.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil communautaire, Jean-Pierre Coendoz, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a dénombré 82 conseillers présents et 0 conseiller ayant donné pouvoir, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.2. Résultats

Est enregistrée la candidature de Philippe Gamen et Aurélie Le Meur

1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 82 Votants : 82 Suffrages exprimés : 80 Votes blancs : 2 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 41	
	Nombre de suffrages obtenus
Philippe Gamen	41
Aurélie Le Meur	39

Philippe Gamen a été proclamé président et a été immédiatement installé.

4. Élection du vice-président

Sous la présidence de Philippe Gamen, élu président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

4.1. Détermination du nombre de vice-présidents

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 1 le nombre de vice-présidents.

4.2. Élection du 1^{er} vice-président

Est enregistrée la candidature d'Aurélie Le Meur

1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 82 Votants : 74 Suffrages exprimés : 60 Votes blancs : 14 Votes nuls : 0 Abstentions : 8 Majorité absolue : 31	
	Nombre de suffrages obtenus
Aurélie Le Meur	57
Stéphane Bochet	1
Luc Meunier	1
Corine Wolff	1

Aurélie Le Meur a été proclamée 1^{er} vice-présidente et a été immédiatement installée.

